



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR LA CURE D'ABBARETZ



## Alcool et Stupéfiants

L'usage des stupéfiants est strictement interdit dans le bâtiment. Les risques liés aux excès d'alcool sont assumés par les personnes elles-mêmes et par l'organisateur qui doit protéger les gens en situation d'alcoolisation (risques liés à la conduite automobile, à l'utilisation des appareils électriques et chauffants, aux risques de chutes, etc....).

## Barbecue

Sur option, un grand barbecue est mis à votre disposition. L'utilisation d'alcool à brûler ou d'essence pour allumer le barbecue est strictement interdite. Veuillez utiliser les allume-feu vendus dans le commerce. Attention après usage des barbecues pour éviter d'émettre de la fumée dans l'escalier (risque de déclenchement de l'alarme incendie).

## Bruit

Bien que nous n'imposons pas d'heure d'arrêt du bruit et de la musique et afin que votre réception soit réussie sans perturber le voisinage, nous vous demandons de suivre les recommandations suivantes afin de ne pas gêner le voisinage :

- Possibilité d'animation dans le jardin dans une limite d'un niveau sonore raisonnable jusqu'à 23h.
- Maintenez les ouvertures de la grande salle (fenêtres, portes) fermées
- Eviter les cris et les bruits à volume élevé à l'extérieur à toute heure
- Ne faire aucun bruit dans l'impasse Saint-Joseph
- Ne pas sortir les appareils d'amplification musicale dans le jardin. La gendarmerie de Nozay fait des rondes régulièrement : le tapage nocturne est passible d'une amende de 450 euros.

**Le limiteur de volume sonore est réglé à 105 décibels.** (voir rubrique [Limiteur de décibels](#))

## Décoration

Vous pouvez décorer la salle à votre guise à condition bien sûr de tout enlever avant votre départ, y compris les éventuelles agrafes, ficelles, et de restituer la salle dans son état initial.

## Déchets

Vous devez transporter les différentes catégories de déchets recyclables (papiers/cartons plastiques/ verre) aux collecteurs qui se trouvent à 200 mètres, devant la Mairie (descendre au carrefour à droite). Les déchets non récupérables doivent être entièrement évacués dans les containers du gite se trouvant dans l'enclos, et dans des sacs opaques vendus dans le commerce.

Sur la communauté de commune de Nozay, l'évacuation des bacs est facturée à chaque sortie. Le remplissage du premier container de 350 litres ne vous est pas facturé. (avec le couvercle qui ferme entièrement) ; il est compris dans le prix de votre location.

Le deuxième container, même rempli très partiellement fera l'objet d'une facturation supplémentaire de 15 euros.

Ne jamais utiliser de sacs de tri jaunes, ou transparents pour l'ordure ménagère, ils sont sources de confusion. En cas d'oubli ou de négligence, ou l'abord des poubelles sales, il vous sera facturé 50€ (en plus de l'utilisation des bacs).

## Électricité

En cas de coupure, vous pouvez vérifier les tableaux situés :

- Dans la Longère : mur à gauche de la baie vitrée dans le coffre en bois, dans le placard derrière l'escalier ;
- Dans la Maison : un dans la cuisine, à droite de la porte menant au jardin, un dans la chambre n°5 au 1er étage.

Le compteur est situé à l'extérieur, le long du mur Nord de la Longère dans l'enclos technique à gauche du portail bleu. (36 kW en triphasé).

Nous vous recommandons de ne pas faire fonctionner en simultanée tous les équipements les plus gourmands en énergie (lave-vaisselle pro, fours ...), en plus d'équipements que vous apportez (éclairages, appareil à crêpes, etc.)

## Enfants

En cas de présence d'enfants en bas âge, nous vous demandons de prévoir les accessoires de sécurité et de confort nécessaires à leur séjour (chaises bébé, barrières d'escalier, lits-parapluie chauffe-biberon). Nous vous demandons à votre arrivée de faire une vérification exhaustive des locaux pour éliminer toute source de danger pour les enfants. Il est possible de clôturer totalement l'espace extérieur si besoin.

## Feu d'artifice et lanternes chinoises

Pour des raisons de protection de l'environnement et en raison de risques incendies, les feux d'artifices, les lancés de confettis, les feux de Bengale, les lanternes chinoises sont strictement interdits.

## Fumeurs

Pour des raisons de bruit, de sécurité et de propreté, les fumeurs doivent impérativement se tenir sous l'aubette prévue à cet effet, et mettre les mégots dans le grand cendrier. Il est interdit de fumer à un autre endroit à l'extérieur. Il est totalement interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur des locaux.

Merci de bien vérifier avant votre sortie que des mégots non pas été mis au sol.

## Fumigènes

Les fumigènes, appareils à vapeur et à fumée sont interdits dans l'ensemble du bâtiment.

## Gazinières

Les gazinières de la Longère et de la Grande Maison sont alimentées en gaz butane via une bonbonne. Pour l'utiliser, il faut ouvrir la vanne de la bouteille et appuyer sur le bouton d'enclenchement (bouton vert).

En cas de rupture de gaz, une bouteille de gaz pleine est stockée dans l'espace de stockage sous le préau.

## Impasse Saint Joseph

Vous pouvez stationner dans l'impasse le long du grand mur ainsi que sur le parking de la maison médicale. En revanche, il est strictement interdit de stationner devant les maisons au fond de l'impasse derrière le gîte. De même, il est interdit de fumer dans l'impasse et de tenir des conversations le soir. Les 3 portes de la Longère donnant sur l'impasse doivent être fermées en permanence.

## Jardin

La circulation de véhicules à moteur est strictement interdite dans la cour du gîte. Dans le premier enclos se situant sur le côté de la grande maison, cette circulation est possible. Merci de ne pas écraser de mégots, ni de laisser de déchets diverses. (papiers bonbons, morceaux de cotillon, etc.) dans les espaces extérieurs.

## Limiteur de décibels

Un appareil permettant de réguler le niveau sonore est installé dans la salle. **Le réglage de la sono doit être tel que le voyant doit être au vert avec quelques passages acceptables dans l'orange. Quand le voyant led est au rouge clignotant, l'ensemble des prises de courant du gîte vont être coupées dans les secondes qui suivent. La coupure est de courte durée mais elle reste permanente, tant que le niveau sonore n'est pas abaissé. Il est impossible d'arrêter cet appareil. Tout endommagement de cet appareil dans le but d'augmenter le bruit sera dûment facturé.**

## Sécurité

Le site est un Établissement Recevant du Public (ERP) de 5ème catégorie. Vous devez vous conformer en tout point aux prescriptions du personnel du Moulin Idéal.

En cas de déclenchement de l'alarme incendie (SSI) vous devez évacuer immédiatement l'établissement. Nous vous rappelons que le déclenchement de l'alarme incendie ne peut d'aucune manière être interrompu pendant 5 minutes (360 secs).

Il est strictement interdit de toucher ou de modifier les différents équipements du SSI (alarme incendie). En particulier ne chercher d'aucune manière à démonter les détecteurs ou toucher les différents composants du système. Toute dégradation entraîne directement la responsabilité pénale de celui qui la commet.

Toutes les portes peuvent être déverrouillées facilement de l'intérieur. Vous devez faire en sorte que l'ensemble des 7 issues restent bien dégagées pendant toute la durée du séjour ; de même les portes coupe-feu des chambres à coucher et du dortoir ne doivent pas être bloquées.

Toutes les cheminées de la Grande Maison sont condamnées, veuillez à ce que personne ne cherche à y faire du feu.

La grande salle de la Longère ne doit pas accueillir plus de 100 personnes. Par ailleurs, l'utilisation des prises multiples sont interdites sur le site, (à l'exception de celles équipées d'un interrupteur avec voyant lumineux) ainsi que tout appareil de cuisson du type réchaud, etc.

## Sonorisation

Une enceinte amplifiée est mise à votre disposition dans la salle. Le volume sonore ne doit pas dépasser 105 décibels (voir rubrique limiteur). Au dessus, il représente un danger pour les personnes présentes dans la salle et risque d'incommoder les voisins. Il est interdit de sortir la sono dans le jardin.

## Vaisselle

La vaisselle est entièrement à votre disposition, y compris les ustensiles, marmites... Vous devez restituer le gîte avec le matériel et vaisselle lavés et rangés dans les emplacements prévus. Deux lave-vaisselles sont à votre disposition: un dans la Longère (lave-vaisselle pro) et un dans la Grande Maison.



**Toute l'équipe du Moulin Idéal vous souhaite un agréable séjour !**